

Réf: Dossier N° 123937

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE OSMOSE
IMMOBILIER »

Siège social Abidjan, Koumassi, KOUMASSI RESIDENCE
HALAMA, Lot 15, Ilot 15

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 23/06/2022 reçus par Me OUATTARA LAHLOU AMINATA , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 02/07/2022, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
OSMOSE IMMOBILIER »

Objet : La construction et la commercialisation de maisons, villas duplex, appartements etc. ; L'achat et la vente de terrains et tous matériels ou matériaux de construction ; La gestion locative des biens meubles et immeubles ;Le cautionnement hypothécaire de ses membres afin de garantir les emprunts qu'ils pourront contracter individuellement ou sous une forme quelconque auprès des particuliers ou d'établissement de crédit, soit à titre de prêts principaux, soit de prêts complémentaires, en vue de procurer à la Société les fonds nécessaires à la réalisation de son objet ;

L'obtention, le cas échéant de toutes ouvertures de crédit, tous emprunts ou facilités de caisse ;

Et Généralement toutes opérations de nature à faciliter les objectifs qui viennent d'être définis, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Capital social 600,000 F CFA divisé en (60.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 60 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Koumassi, KOUMASSI RESIDENCE
HALAMA, Lot 15, Ilot 15

Dirigeant(s) : Mme SISSOKO AISSATA EPOUSE KONE
(ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B42-00050 du 14/07/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°31461/GTCA/RC/2022 du 14/07/2022

